

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

OBJET :
**Mise à jour du tableau
des emplois**

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN,
Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard
BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article n°34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M57 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs ;

EMPLOIS PERMANENTS

Suite à un besoin de recrutement, il convient de créer les postes suivants :

- Dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial pour le recrutement d'un chargé de mission communication, suite à un départ externe, à partir du 01/04/2026 et pour le remplacement d'un départ à la retraite au Centre Technique Municipal (CTM) à partir du 01/06/2026 :

Postes à créer

1x Adjoint administratif territorial à temps complet
1x Adjoint administratif territorial à temps complet

- Dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour une création de poste d'agent polyvalent au CTM à partir du 01/05/2026 :

Postes à créer

1x adjoint technique territorial à temps complet

- Dans le cadre d'emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour un poste au Musée à partir du 01/06/2026, dans le cadre d'un remplacement suite à départ externe :

Postes à créer

1x Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet

Suite à la réussite au concours de rédacteur, il convient de créer les postes suivants :

- Dans le cadre d'emploi de rédacteur territorial à partir du 01/06/2026 :

Postes à créer

2x Rédacteur territorial à temps complet

EMPLOIS NON PERMANENTS

Dans le cadre de recrutement au sein du service du Musée, il convient de créer le poste suivant :

- Dans le cadre d'emploi d'adjoint territorial du patrimoine pour une mission « Chantier des collections » sur 3 ans à partir du 01/05/2026 :

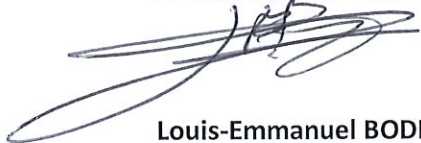
Postes à créer

1 adjoint territorial du patrimoine à temps complet

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :


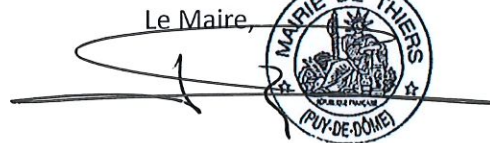
- **Approuve** les modifications du tableau des emplois telles que définies ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026



ID : 063-216304303-20260414-260414_36-DE